

SALLES-LA-SOURCE

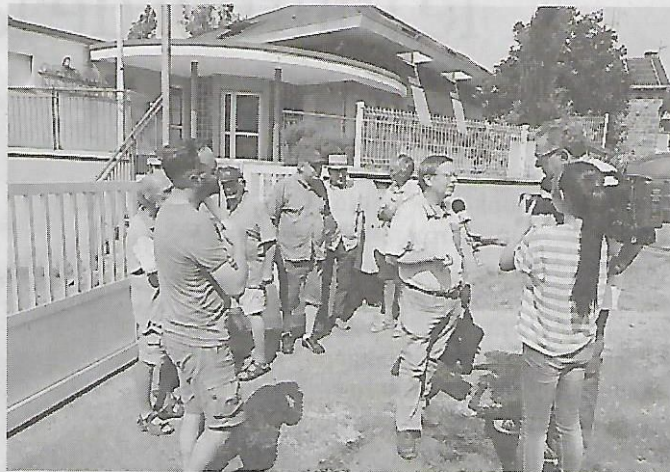
La cascade alimente toujours l'actualité

• page 24

/ pays ruthénois

SALLES-LA-SOURCE

Cascade : diffamation, non ; rappel à la loi, oui



Bernard Gauvain a été entendu à la gendarmerie. / Photo DDM

Une plainte en diffamation a été déposée par la société hydroélectrique qui exploite l'eau de la cascade de Salles-la-Source au sujet de panneaux déposés par l'association pendant la période de la campagne des législatives portant la mention : « Mettons fin à la plus longue fraude hydroélectrique de France. Candidats, qu'en dites-vous ? ». De ce fait le président de l'association, Bernard Gauvain, s'est retrouvé convoqué à la gendarmerie de Marcillac où il a été entendu pendant deux heures.

« L'accusation de diffamation n'est pas retenue, selon le substitut du procureur, consulté entre-temps, puisque personne n'est nommément visé », a-t-il déclaré. « Mais il est interdit d'afficher en bord de route. Donc rappel à la loi... ». Et, effectivement, la campagne électorale étant terminée, les panneaux ont été enlevés et remplacés par d'autres : « Cascade : en marche vers la moralisation ? » ou encore « Make our waterfall great again » en référence à la célèbre phrase de l'actuel président de la République.